

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 25 juin 2024]

Date de la convocation

19 juin 2024

Date de mise en ligne

27 juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 7

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Christophe WATTRELOT, Dominique BOYER, Marie MONTELS, Thomas DOMENECH *Conseillers*.

Absents et représentés : Gabriel CARRAMUSA, Antony MOUSSU, Christel PALIS, Thierry BODDI, Elisa GILLET, Monique GUILLE, Daniel RIBES

Absents : Corinne DARMANI

N° 070/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Fresque murale de Pichery : demande d'aide financière à l'agence nationale du sport

Madame le Maire informe que la commune de Gaillac a mis en place un projet de fresque murale de street-art sur la façade du gymnase Pichery sur le thème des jeux olympiques et paralympiques.

La réalisation de la fresque et les actions de médiation et sensibilisation qui y sont rattachées se déroulent durant plusieurs semaines entre le 2 avril et le 9 juin 2024.

Afin de mener à bien et conforter cette initiative artistique, une demande d'aide financière de 5 300 euros pour le paiement des artistes professionnelles en charge de la réalisation de la fresque et de la médiation, leur accueil à Gaillac et la préparation de la surface à peindre est demandée auprès de l'ANDES, Agence Nationale du Sport, dans le cadre du concours « Fresques Sportives ».

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs détaillés ci-dessus,

APPROUVE le principe de l'encaissement des recettes des spectacles dont il est question en régie,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL



Fait à Gaillac le 26 juin 2024